



DECLARATION PREALABLE
CAP NATIONALE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS D'ETAT
DU 28 NOVEMBRE 2018

Madame la Présidente,
Mesdames Messieurs les Représentants de l'Administration,
Chers Collègues,

Il y a 4 ans l'UNSA obtenait pour la première fois un siège à la CAP nationale des adjoints administratif. Organisation syndicale qui lutte pour le progrès social, la défense de l'emploi et le service public l'UNSA privilégie le dialogue et la négociation pour atteindre ces objectifs. Nous avons pu constater au cours de cette mandature que ces deux notions sont hélas bien étrangères à la culture managériale de notre Ministère !

Ainsi au niveau local, dans les réunions de concertation, l'UNSA n'a eu de cesse de rappeler au respect des notes de gestion ministérielles en matière de promotion, mobilité...afin de garantir une gestion équitable entre tous les agents et entre toutes les régions. Pourtant l'administration prend soin chaque année de produire des circulaires...mais quand s'impliquera t'elle sérieusement pour leur application concrète dans les services ?

A titre d'exemple dans certaines régions, les PV des réunions de concertation locales ne sont même pas mis à la disposition des organisations syndicales, parce que souvent produits et validés après la CAP REGIONALE. Comment alors défendre des agents dans de bonnes conditions !

Nous demandons en conséquence à la Direction des Ressources Humaines d'adresser aux services, avant les prochains travaux de promotion, un additif à la note de gestion promotion 2019 faisant obligation de mettre à disposition des organisations syndicales les procès verbaux.

Quant au niveau national, que de reculs, d'abandons et de déceptions ! Passage à deux cycles de mobilité, mise en oeuvre chaotique d'une nouvelle usine à gaz en matière de régime indemnitaire : le RIFSEEP, plan de requalification des C en B étalé dans le temps, retards dans la gestion des actes administratifs, baisse des taux de promotion, freins à la mobilité, fusion des régions, baisse des effectifs au sein d'un Ministère pourtant sensé être prioritaire car au coeur de l'urgence écologique...y a-t-il encore des adjoints administratifs qui croient en la parole de l'Etat ? Pourtant chaque jour ceux-ci continuent à s'investir dans leurs missions, à croire au service public, à répondre aux attentes des usagers. Mais que de démotivation, d'énergie gâchée, de talents inutilisés...A quand une vraie reconnaissance de vos agents ? Nous ne sommes pas que des numéros matricules, derrière il y a de l'humain.

Il y a eu cependant quelques avancées, bien timides certes mais auxquelles l'UNSA a contribué car à l'opposition systématique elle a préféré privilégier toute avancée si minime soit-elle dans l'intérêt des agents, on peut citer la revalorisation du point d'indice, le nouveau droit qu'est le télétravail, le parcours professionnel carrière rémunération. Sur ce dernier point l'UNSA continuera de s'opposer à toute remise en cause de cet accord. Dans cette optique, l'UNSA considère que le projet porté par d'autres organisations syndicales d'écarter en dehors de toute règle statutaire pour un temps indéterminé toute une catégorie d'adjoints administratifs: (les ex-AA 1ère classe reclassés AAP2 au titre du PPCR) constitue une discrimination. A ce titre l'UNSA rappelle que la charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique stipule qu'aucune discrimination directe ou indirecte ne doit être faite pour quelques motifs que ce soit en matière de promotion interne.

Mais d'autres menaces se profilent et l'avenir du service public, de nos services est plus qu'incertain.

Ainsi ce programme Action Publique 2022 et cette circulaire du 1^{er} Ministre du 24 juillet 2018 sur "l'organisation territoriale des services publics". Mutualisation, fusion, regroupement, plate-formes interdépartementales de compétences rares, d'expertises, maisons de services publics. Sous ces vocables parfois séduisants, ne nous trompons pas c'est le recul de l'Etat qui se poursuit, les effectifs qui fondent (1093 agents en 2019, après une baisse de 7000 entre 2014 et 2018). On va jusqu'à vouloir démanteler des structures qui ne sont mêmes pas encore stabilisées (fusion de la toute récente AFB-ONCFS). Le sommet sans doute avec ce projet de création de directions interministérielles bi-départementales entre l'Indre et le Cher qui ne respecte même pas l'organisation territoriale actuelle.

Sur le projet d'élargissement du recours au contrat, alors que près d'un million de contractuels concourent d'ores et déjà à l'accomplissement des missions de la fonction publique en général, l'UNSA prendra toutes ses responsabilités pour que soit maintenue une fonction publique statutaire forte. De plus emploi statutaire et contractuel ne sont pas forcément substituables au regard des obligations de service public.

Enfin , l'UNSA sera sans concession s'agissant de la préservation des instances de concertation.

L'actualité récente démontre si besoin en était l'utilité des corps intermédiaires, du dialogue social pour préserver la paix sociale, la démocratie, éloigner les menaces des extrémismes de toute origine.

C'est pourquoi l'UNSA poursuivra son combat contre les projets du gouvernement de refonte des CAP. Rappelons que le scénario pour les CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022 s'apparente à une politique de terre brûlée : suppression de toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation, réduction du suivi des promotions ! De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

Or ces instances consultatives sont la traduction du droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la Fonction Publique. Elles sont une garantie pour les agents que leurs droits seront respectés, leur situation examinée avec équité. Supprimer les missions des CAP/CCP c'est laisser seul l'agent face à son employeur, face à l'arbitraire !

Nous n'accepterons pas les chambres d'enregistrement que l'Administration nous prépare !